

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 02-juil.-2019

Date de révision 04-juil.-2019

Version 7

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Non commercial/désignation Midsummer Night Vent Stick
Code du produit 1194390E
Nom du produit CAR-VNT STK HW MDSMR NT YCE P6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation par les consommateurs

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Yankee Candle Company Europe Ltd.
Cabot Park, Poplar Way East, Avonmouth
Bristol, BS11 0YH, UK
Tel: +44(0) 117 316 1200

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDSinfo@yankeecandle.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

France Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage



Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Tenir hors de portée des enfants
Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales

Contient Benzyl salicylate, Linalyl acetate, Linalool, Lyrar, Benzoic acid, 2,4-dihydroxy-3,6-dimethyl-, methyl ester, Terpenes, Orange Oil, Hydroxycitronellal, Coumarin, beta-Caryophyllene, 1H-3a,7-Methanoazulen-6-ol, octahydro-3,6,8,8-tetramethyl-, 6-acetate, (3R,3aS,6R,7R,8aS)-, Citral, Oils, basil, 2,4-Dimethyl-3-cyclohexene carboxaldehyde. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Aucun(e) connu(e)

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Benzyl salicylate	204-262-9	118-58-1	>=10 <20%	Skin Sens. 1B (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	242-362-4	18479-58-8	>=5 <10%	Flam. Liq. 4 (H227) Acute Tox. 5 (H303) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) Aquatic Acute 3 (H402)
Linalyl acetate	204-116-4	115-95-7	>=5 <10%	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)
Linalool	201-134-4	78-70-6	>=1 <3%	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Eye Irrit. 2 (H319)
Terpenes, Orange Oil		68647-72-3	>=1 <3%	Aquatic Acute 1 (H400) Skin Sens. 1B (H317) Skin Irrit. 2 (H315) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226)
Hydroxycitronellal	203-518-7	107-75-5	>=1 <3%	Skin Sens. 1B (H317) Eye Irrit. 2A (H319) Aquatic Acute 3 (H402)
Bicyclo[2.2.1]heptan-2-one, 1,7,7-trimethyl-	200-945-0	76-22-2	>=1 <3%	Flam. Sol. 2 (H228) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 2 (H371) Aquatic Acute 3 (H402)
Benzoic acid, 2,4-dihydroxy-3,6-dimethyl-, methyl ester	225-193-0	4707-47-5	>=1 <3%	Skin Sens. 1B (H317)
Acetic acid, phenylmethyl ester	205-399-7	140-11-4	>=1 <3%	Aquatic Chronic 3 (H412)
Acetic acid, 2-(3-methylbutoxy)-, 2-propen-1-yl ester	266-803-5	67634-00-8	>=1 <3%	Flam. Liq. 4 (H227) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Acute 2 (H401)
Lyrar	250-863-4	31906-04-4	>=1 <3%	Skin Sens. 1A (H317)
Coumarin	202-086-7	91-64-5	>=1 <3%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1B (H317)
1,4-Cyclohexadiene, 1-methyl-4-(1-methylethyl)-	202-794-6	99-85-4	>=1 <3%	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 5 (H303) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 3 (H316)
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-	204-881-4	128-37-0	>=0.1 <1%	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Oils, basil		8015-73-4	>=0.1 <1%	Carc. 2 (H351) Aquatic Chronic 3 (H412) Muta. 2 (H341) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)
beta-Caryophyllene	201-746-1	87-44-5	>=0.1 <1%	Asp. Tox. 1 (H304)

avec la peau La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter toute formation de poussières. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Absorber avec une matière absorbante inerte.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Bicyclo[2.2.1]heptan-2-one, 1,7,7-triméthyl- 76-22-2		STEL: 3 ppm STEL: 19 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 13 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 12 mg/m ³	STEL: 3 ppm STEL: 19 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 13 mg/m ³	

Acetic acid, phenylmethyl ester 140-11-4					TWA: 10 ppm TWA: 62 mg/m ³	
1,4-Cyclohexadiene, 1-methyl-4-(1-methylethyl)- 99-85-4				TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³		
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4- methyl- 128-37-0		STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ Ceiling / Peak: 40 mg/m ³ Skin
2,6-Octadienal, 3,7-dimethyl- 5392-40-5					S* TWA: 5 ppm	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	
Bicyclo[2.2.1]heptan-2-one, 1,7,7-trimethyl- 76-22-2		STEL: 3 ppm TWA: 2 ppm		TWA: 0.3 ppm TWA: 1.9 mg/m ³ STEL: 0.9 ppm STEL: 5.7 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 12 mg/m ³	
Acetic acid, phenylmethyl ester 140-11-4		TWA: 10 ppm				TWA: 10 ppm TWA: 61 mg/m ³
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4- methyl- 128-37-0		TWA: 2 mg/m ³			TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	République tchèque
Bicyclo[2.2.1]heptan-2-one, 1,7,7-trimethyl- 76-22-2	TWA: 2 ppm TWA: 13 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 13 mg/m ³	STEL: 18 mg/m ³ TWA: 12 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 12 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 18 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 12 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 18 mg/m ³	
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4- methyl- 128-37-0	TWA: 10 mg/m ³	STEL: 40 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³			TWA: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	
2,6-Octadienal, 3,7-dimethyl- 5392-40-5			STEL: 54 mg/m ³ TWA: 27 mg/m ³			

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.
Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide		
Aspect	Articles en plastique	Odeur	Caractéristique
Couleur	Aucune information disponible	Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Sans objet
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair	>= 100 °C	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:		Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Vapor Pressure @20°C (kPa)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité		Aucune information disponible
Hydrosolubilité	négligeable	Aucune information disponible
Solubilité(s)		Aucune information disponible
Coefficient de partage		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
9.2. Autres informations		
Point de ramollissement	Aucune information disponible	
Masse molaire	Sans objet	
Densité	Aucune information disponible	
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Toxicité aiguë inconnue 44.955% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	> 2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	8,793.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-vapeurs)	460.00 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetic acid, phenylmethyl ester	= 2490 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit) > 5000 mg/kg (Rabbit)	
2,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-	= 4960 mg/kg (Rat)	= 2250 mg/kg (Rabbit)	
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-	> 2930 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.

Sensibilisation En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

8.9997% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-	88.3: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	22 - 46: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	20: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-	0.42: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 6: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	5: 48 h Oryzias latipes mg/L LC50	
2,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-	16: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 19: 96 h Desmodesmus	4.6 - 10: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	7: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

	subspicatus mg/L EC50	
--	-----------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-	2.84 - 3.1
Acetic acid, phenylmethyl ester	1.96
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-	4.17
2,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-	2.76

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Waste from Residues / Unused Products	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

ONU/n° d'identification	3077
Nom d'expédition	Non réglementé
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Polluant marin	Oui

RID

ONU/n° d'identification	3077
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Danger pour l'environnement	Oui

ADR

ONU/n° d'identification	3077
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Danger pour l'environnement	Oui

OACI (aérien)

ONU/n° d'identification	3077
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Danger pour l'environnement	Oui

IATA

ONU/n° d'identification	3077
Nom d'expédition	Non réglementé
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Danger pour l'environnement	Oui

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques

H315 - Provoque une irritation cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H227 - Liquide combustible

H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H228 - Matière solide inflammable
H332 - Nocif par inhalation
H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation
H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques par inhalation
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
H316 - Provoque une légère irritation cutanée

Date d'émission 02-juil.-2019

Date de révision 04-juil.-2019

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité